

Allocution de Louis Joxe (Paris, 23 mars 1962)

Source: RTL, Paris, 22, rue Bayard.

Louis Joxe (Ministre chargé des affaires algériennes) développe et explique les accords de "cessez-le-feu" en Algérie / Louis Joxe.- RTL [Prod.], 23 mars 1962. RTL, Paris. - SON (15:14, Montage, Son original).

Copyright: (c) Archives RTL

URL: http://www.cvce.eu/obj/allocution_de_louis_joxe_paris_23_mars_1962-fr-c2776651-1ae6-490b-8e3c-d54352366dc3.html

Date de dernière mise à jour: 21/10/2012

Allocution de Louis Joxe (Paris, 23 mars 1962)

[Journaliste] Vous allez entendre l'allocution de monsieur Louis Joxe, ministre d'État français chargé des affaires algériennes.

[Louis Joxe] Cinq jours viennent de s'écouler depuis la proclamation du cessez-le-feu. Celui-ci est appliqué dans toute l'Algérie. Hélas, il faut qu'à Alger même, des égarés engagent le combat contre l'armée. En même temps qu'était conclu ce cessez-le-feu, de vastes travaux, de vastes conclusions portant sur l'avenir de l'Algérie étaient proposés à l'opinion. Le Parlement a délibéré, demain le peuple français aura à se prononcer. Il me paraît nécessaire de paraître ici, ce soir, devant vous pour vous apporter les explications qui vous sont dues. Je ne reviendrai pas sur le passé, sur l'historique vraiment trop facile à faire des occasions perdues, ni sur les sentiments intimes qui sont les nôtres devant un si grand drame. Ce qu'il est possible de faire aujourd'hui pour essayer de résoudre ce douloureux problème, voilà ce qui importe. Trouver une solution qui porte espoir à l'Algérie et à la France, voilà ce qui s'impose. La loi de notre action est celle adoptée par le peuple français lors du référendum du 14 janvier dernier. L'autodétermination, forme nouvelle du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le peuple français nous la donne pour règle. Il l'ouvre à l'Algérie, par conséquent, vocation à l'indépendance. L'autodétermination se comprend dans deux perspectives : l'une est le maintien du statut actuel dans le cadre des départements français et elle ne pose pas de problème, car nous serions capables de régler le reste nous-mêmes, l'autre est l'indépendance. Si celle-ci doit se faire dans la sécession entre la France et l'Algérie, elle porte en elle un malheur dont nous serions seuls à tirer les conséquences. Si, au contraire, l'indépendance se fait dans l'association, dans la coopération, à nous de la prévoir, de la définir, de la préconiser, à nous de lui donner sa forme, car elle suppose l'adhésion de tous. J'en ai acquis, voyez-vous, l'intime conviction depuis un an : il n'est pas possible d'arriver à la paix sans construire en même temps l'Algérie nouvelle. Faute d'un acte de volonté positif, tout se défait, tout n'est qu'abandon et ruine. Après sept ans de combats, de quoi s'agissait-il ? De tenter de réconcilier deux populations : l'une minoritaire, celle des Français européens de souche qui entend demeurer, et à juste titre, sur cette terre où se trouvent son patrimoine, ses souvenirs, l'avenir de ses enfants, l'autre, celle des Musulmans épris de dignité, rêvant l'indépendance, mais qui, dans son immense majorité, je l'atteste, entend que les Européens restent, que l'amitié agissante de la France demeure. Que fallait-il faire sinon reconnaître et respecter l'existence de ces données qui forment l'Algérie ? Reconnaître et faire respecter la minorité de fait qui s'y trouve ? Reconnaître et faire respecter les intérêts généraux de la France ? Établir un lien réel entre une vie possible à tous en Algérie et l'aide de la France ? Entendre pour l'avenir une association durable et cela dans des délais et au cours d'étapes qui permettent aux uns et aux autres de se retrouver ? Enfin, cette tentative a été définie, commentée à l'envie depuis un an devant toutes les tendances qui existent dans l'Algérie, devant toutes les instances possibles : conseils généraux, commissions d'élus, devant le Parlement et ici même. Dans cette affaire, c'est le verdict populaire qui aura le dernier mot.

Quand il s'agit du sort des hommes, il faut avant tout obtenir pour eux des garanties. Ces garanties, je vais les définir. J'indiquerai ensuite quel est leur poids et leur force. S'agissant de tous ceux qui là-bas sont en cause, il faut d'abord rappeler que la France maintient la nationalité française à quiconque en Algérie la possède et veut la garder. C'est là le recours, c'est là le secours en cas de nécessité. Corrélativement à cet engagement, toutes dispositions sont prises pour qu'aucun habitant de l'Algérie ne soit étranger dans le pays où il entend vivre. C'est ce qui fait d'ailleurs la différence fondamentale entre la solution algérienne et celles qui sont intervenues en Tunisie et au Maroc. Là, les Français étaient établis dans un pays qui n'était pas le leur. Ici, ils sont statutairement considérés comme étant chez eux. Les engagements ont été pris à l'égard de toutes les populations d'Algérie et comprennent la condamnation de toutes représailles, la liberté de circulation totale entre l'Algérie et la France, les garanties des biens et des intérêts de chacun sans discrimination. D'autre part, les dispositions de la loi d'assistance aux rapatriés, dite loi Boulin, s'appliqueront à tous s'ils le désirent, sans distinction entre les deux communautés. En outre, des mesures particulières visent les Musulmans et ceux qu'on appelle les Européens de souche. Pour ce qui est des Musulmans, ceux qui sont fonctionnaires pourront dans l'avenir servir tout aussi bien dans la fonction publique algérienne que dans la fonction publique française avec toutes les garanties qui y sont attachées. Les Musulmans titulaires de droits à pension les conservent. Ceux d'entre eux qui ont combattu avec nous pourront soit être intégrés dans l'armée de la République, soit choisir entre la libération immédiate avec les

moyens nécessaires pour se remettre au travail et la libération à terme avec les mêmes moyens. S'agissant maintenant de ceux que l'on appelle des Européens de souche – expression consacrée, si je puis dire –, c'est-à-dire les Français d'Algérie qui ne sont pas de statut coranique : Européens, Israélites et quelques milliers de Musulmans. À ceux-là un délai de réflexion de trois ans est donné pendant lequel ils exerceront les droits civiques algériens. Pendant ce temps, ils auront la possibilité de prendre leur décision et de choisir entre eux deux solutions : l'une qui consistera à prendre la nationalité algérienne tout en restant Français à l'égard de la France avec tout ce que cela comporte, l'autre qui sera de demeurer en Algérie comme étrangers couverts par une convention d'établissement aussi valable que celle qui nous unit à Madagascar et qui est parmi les meilleures que je connaisse. Ceux qui auront choisi l'exercice de la nationalité algérienne tout en gardant la nationalité française auront droit à un ensemble extrêmement serré d'autres garanties qui porteront sur leurs traditions, leurs convictions, leurs particularismes, leur langue. Leur vie active dans les assemblées politiques, administratives, économiques est assurée. En matière de justice, possibilité leur est faite de passer devant des juges, devant des jurés qui seront les leurs et de faire partie d'une association organique qui soutiendra leurs intérêts.

C'est dans le même esprit que nous avons entendu sauvegarder les intérêts essentiels de la France : qu'il s'agisse des affaires militaires, de notre base de Mers El-Kébir, des expériences au Sahara, des liaisons aériennes permanentes et de la présence de notre armée pendant trois ans. Dans le même esprit, également, ont été protégés nos droits acquis pour l'exploitation des produits du sous-sol saharien et organisée la coopération entre la France et l'Algérie au sein d'un organisme paritaire. Dans le même esprit, encore, sont définies toutes les formes de la coopération entre la France et l'Algérie : échanges traditionnels maintenus, appartenance à la zone franc, liberté des transferts, enfin aide massive à la jeune Algérie. Je ne puis, en un instant, résumer le résultat de tant d'efforts. Ce sur quoi je voudrais insister maintenant, c'est sur la solidité des engagements pris. Certes, nous n'avons pas reconnu le GPRA et nous signons le cessez-le-feu avec le FLN, c'est-à-dire avec les combattants. Mais, il est bien certain que tout se tient. Il est bien certain aussi que si nous n'avions pas établi et noué un ensemble, les garanties et les perspectives n'auraient pas été définies. Il n'y aurait pas eu de cessez-le-feu. Nous avons signé avec les combattants, ce n'est pas une raison pour que le FLN ne soit pas lié. Plus encore, ce n'est pas une raison pour que l'Algérie future ne soit pas liée, elle aussi. Le FLN en tant que mouvement politique s'est engagé pour l'indépendance dans la coopération avec la France. Ce sont les premiers propos qu'a tenus d'ailleurs monsieur Ben-Khedda et nul dans le monde libre ne s'est trompé sur leur signification politique et sur l'importance du parti qui est pris. Quant à l'Algérie, c'est par le référendum que se fera la ratification des textes par le peuple. Ces textes deviendront les lois organiques de l'État et s'imposeront à lui. Dès la proclamation des résultats officiels d'autodétermination, si l'indépendance est votée, les déclarations de garantie et de coopération entreront immédiatement en vigueur. Qui écrit cela ? Le FLN dans sa déclaration rédigée à Évian. Le point d'arrivée de ce qu'on a appelé la négociation est donc en même temps un point de départ, le point de départ nécessaire à la réconciliation, à la coopération active. Et, si je puis dire, quelle est la garantie de toutes ces garanties ? Elle existe déjà pendant la période de réflexion grâce à la présence de l'armée française. Elle existera ensuite de façon permanente du fait de la structure même de l'Algérie telle qu'elle découle des déclarations que le Parlement et le pays connaissent. C'est grâce à la présence des Européens, à leur participation en tant que citoyens d'Algérie à la vie et au développement de l'État que celle-ci pourra réaliser ses ambitions. C'est grâce également à la coopération avec la France que cette Algérie pourra poursuivre sa marche en avant. Comment peut-on dans ces conditions imaginer que les dirigeants de l'Algérie future, ceux qui sont à faire sortir, pour ainsi dire, de terre se priveront eux-mêmes de cette aide en ne respectant pas les engagements pris ? J'arrive donc ici au cœur même du sujet, et c'est bien de cœur qu'il s'agit.

Au centre de toutes nos préoccupations se sont trouvés les Français d'Algérie. Peut-être certains d'entre eux vont-ils comprendre maintenant que nous tentons de soustraire leur destin à l'aventure. Par-dessus la tête de quelques agitateurs criminels, j'ai le droit de m'adresser à vous, Français d'Algérie, à vous plus particulièrement, habitants d'Alger, en cette soirée d'égalité et de lutte fratricide. J'ai le droit parce que, pas un instant depuis plus d'un an, nous n'avons cessé de penser à votre avenir. Sachez que tout ce qui a été éminemment possible de concevoir pour vous a été examiné, pesez, opposez. Sachez que j'ai la plus intime et la plus profonde conviction que la voie offerte est la seule qui soit raisonnable et qui soit positive. Une situation peut être créée qui vous permette d'échapper à la loi du nombre et qui vous donne la possibilité de vivre et d'entreprendre de nouveau. Ne repoussez pas, comme l'ont été d'autres occasions, une solution de

l'association. De votre action au sein de l'Algérie peut dépendre un grand avenir. Votre place est là qui vous attend dans un effort commun pour assurer la paix définitive. Ainsi sera reconnue votre exigence d'être chez vous en Algérie. Ainsi sera reconnu le double sentiment que partout où je suis passé j'ai perçu chez les Musulmans : avoir la possibilité de mener eux-mêmes leur avenir, mais en même temps garder le droit à l'amitié active de la France.

[Journaliste] Vous venez d'entendre une allocution de monsieur Louis Joxe, ministre d'État français chargé des affaires algériennes. Ici, Radio Luxembourg.